



Droit de succession

Par hugo

bjr

J'ai hérité de mon oncle fin 2021 et j'ai payé des droits de succession très importants.
Hors j'ai appris que les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un abattement de 150000 ?
Il se trouve que je suis en situation de handicap, y a-t-il la possibilité de porter réclamation (même si les droits sont déjà payés) et de récupérer une partie du montant des droits?

Merci

Par ESP

Bonjour

Avez-vous pris connaissance des caractéristiques du handicap, requises pour bénéficier de l'abattement ?
Si oui, une déclaration rectificative doit être faite. Revoyez votre notaire.